

9/5/2020

(Par e-mail)

Directeur de la rédaction  
Le Monde

Monsieur,

Votre article du 5 mai, « Pékin tente de reprendre la main sur Hong Kong » contenait des conclusions non fondées au sujet des arrestations récentes de personnes ayant organisé et participé à des rassemblements non autorisés à Hong Kong, et sur les pouvoirs du bureau de liaison du gouvernement central chinois à Hong Kong.

Les arrestations ont été effectuées sur base de preuves récoltées par enquêtes et sont conformes à la loi de Hong Kong, qui est appliquée de manière transparente et sans ingérence politique. La police est tenue de traiter chaque cas de manière équitable, juste et impartiale. A Hong Kong comme en France, chacun est égal devant la loi. Les cas ne seront pas traités différemment selon les convictions politiques ou des antécédents de la personne concernée.

« Un pays, deux systèmes » et un degré élevé d'autonomie sont mis en œuvre à Hong Kong conformément à la Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK). Il n'est pas fondé de suggérer qu'il y a une ingérence dans la façon dont Hong Kong se gouverne par le biais de son pouvoir législatif et judiciaire.

Comme ailleurs dans le monde, le gouvernement de Hong Kong consacre la actuellement la majeure partie de son temps et de son énergie à lutter contre le Covid-19. Dans le même temps, nous devons également garantir le bon fonctionnement de notre système juridique, qui est l'un des piliers fondamentaux du succès de Hong Kong.

En ce qui concerne le rôle du bureau de liaison du gouvernement central chinois à Hong Kong, il a le pouvoir et la responsabilité de veiller sur la mise en œuvre correcte et intégrale de la Loi fondamentale et d'« un pays, deux systèmes » dans la RASHK. En effet, selon l'article 12 de la Loi fondamentale, "la Région administrative spéciale de Hong Kong sera une région administrative locale de la République populaire de Chine, qui jouira d'un degré élevé d'autonomie et relèvera directement du gouvernement populaire central".

Il est donc légitime que le bureau de liaison exprime ses préoccupations concernant les questions de Hong Kong. Suggérer que ses remarques légitimes constituent une ingérence est une méconnaissance de l'ordre constitutionnel de la RASHK et de ses relations avec les autorités centrales.

Meilleures salutations,

**Eddie Cheung**

Représentant spécial pour les Relations  
économiques et commerciales de Hong Kong  
auprès de l'Union européenne  
Gouvernement de la Région administrative spéciale  
de Hong Kong de la République populaire de Chine  
Hong Kong Economic and Trade Office  
Rue d'Arlon 118  
1040 Bruxelles  
Belgique  
[www.hongkong-eu.org](http://www.hongkong-eu.org)